



A C 2 R

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R - Rue des Haberges - BP 90463 - 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

**FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
DE FRANCHE COMTE**

RAPPORT GENERAL

RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 30 juin 2008

FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
DE FRANCHE COMTE

RAPPORT GENERAL



AC2R

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R – Rue des Haberges - BP 90463 – 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE FRANCHE COMTE

Siège Social : 26 A route de Lyon
25720 BEURE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.


III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à VESOUL, le 1^{er} février 2009

Pour la SELARL « AC2R »,
Rémi ROMARY
Commissaire aux Comptes



FEDERATION REGIONALE DE LA CHASSE
DE FRANCHE-COMTE

EXERCICE 2007 / 2008

(01 JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008)

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 300607
Capital souscrit non-appelé				
Capital souscrit non-appelé				
mobilisations incorporelles	17 424,18	17 424,18		
fraix d'établissement				
fraix de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	17 424,18	17 424,18		
LOGICIEL MICROSOFT OFFICE PRO 20510000	906,95		906,95	906,95
LICENCES MICROSOFT 20530000	514,28		514,28	514,28
ARCVIEW 8.3 20540000	2 305,88		2 305,88	2 305,88
LOGICILES IGN 20550000	13 697,07		13 697,07	13 697,07
AMORTIS.LOGICIEL MICROSOFT 28051000		906,95	-906,95	-906,95
AMORT.LICENCES MICROSOFT 28053000		514,28	-514,28	-514,28
ARCVIEW 8.3 28054000		2 305,88	-2 305,88	-2 305,88
LOGICILES IGN 28055000		13 697,07	-13 697,07	-13 697,07
fonds commercial				
autres immob. incorporelles				
avances et acomptes				
mobilisations corporelles	11 892,09	7 855,02	4 037,07	3 060,99
atrain				
onstructions				
stallations techn., mat., outil				
autres immob. corporelles	11 892,09	7 855,02	4 037,07	3 060,99
MAT.DE BUREAU ET INFORMATIQUE 21830000	8 483,15		8 483,15	9 420,94
MOBILIER 21840000	3 408,94		3 408,94	3 743,89
AMORT.MAT.BUR.ET INFO 28183000		5 740,51	-5 740,51	-7 822,06
AMORT.MOBILIER 28184000		2 114,51	-2 114,51	-2 281,78
mmob. corporelles en cours				
avances & acomptes				
mobilisations financières	1 106,90		1 106,90	906,90
articipations selon mise en équ.				
autres participations				
éances rattach. à des particip.				
autres titres immobilisés				
réts				
autres immob. financières	1 106,90		1 106,90	906,90
DEPOT ET CAUTIONNEMENT 27550000	1 106,90		1 106,90	906,90
TOTAL I	30 423,17	25 279,20	5 143,97	3 967,89
ois et en-cours				
atières premières & approvision				
ncours de production de biens				
ncours production de services				
roduits intermédiaires & finis				
archandises				
ances & acomptes versés/com.				
ances & acomptes versés/com.				

AC2R
 SELARL de Commissaires aux Comptes
 Membre de la
 Compagnie Régionale de Besançon

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 300607
ACTIF	207 693,72		207 693,72	198 206,00
Débits et comptes rattachés				
autres créances	207 693,72		207 693,72	198 206,00
PRODUITS A RECEVOIR 46870000	207 693,72		207 693,72	198 206,00
Débit souscrit - appelé non versé				
autres mobilières de placement				
titres propres				
autres titres				
provisions	91 259,54		91 259,54	52 151,43
responsabilités	91 259,54		91 259,54	52 151,43
DRCA 51210000	91 259,54		91 259,54	52 151,43
charges constatées d'avance	16 975,63		16 975,63	28 378,46
Charges constatées d'avance	16 975,63		16 975,63	28 378,46
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 48610000	16 975,63		16 975,63	28 378,46
TOTAL	315 928,89		315 928,89	278 735,89
charges à répartir plus exerc. (III)				
Charges à répartir plus exerc.				
des remboursements d'obligations (IV)				
titres de remboursements d'obligations				
et de conversion actif (V)				
et de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	346 352,06	25 279,20	321 072,86	282 703,78

AC2R
 SELARL de Commissaires aux Comptes
 Membre de la
 Compagnie Régionale de Besançon

Bilan passif

N° Siret
 NAF (APE)
 N° Identifiant
 Période du 01/07/07
 au 30/06/08
 Tenue de compte : EUR

FRANCHE - COMTE
 Avenue de Lyon
 700 BEURE

Document fin d'exercice

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 300607
Capital			
Primes d'émission, de fusion			
Primes d'émission, de fusion			
Part de réévaluation			
Écart de réévaluation			
Reserves		70 241,63	67 738,01
Réserve légale		70 241,63	67 738,01
RESERVE	10610000	70 241,63	67 738,01
Res. statutaires ou contractuelles			
Reserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		181 687,01	181 687,01
Report à nouveau		181 687,01	181 687,01
REPORT A NOUVEAU	11100000	181 687,01	181 687,01
Résultat de l'exercice		3 442,16	2 503,62
Résultat de l'exercice		3 442,16	2 503,62
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Provisions réglementées			
TOTAL I		255 370,80	251 928,64
Produits émissions titres particip.			
Produits émissions titres particip.			
Primes conditionnées			
Primes conditionnées			
TOTAL I BIS			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour charges			
TOTAL II			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			

AC2R
 SELARL de Commissaires aux Comptes
 Membre de la
 Compagnie Régionale de Besançon

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 300607
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			
Emprunts et dettes financ. divers			
Emprunts et dettes financ. divers			
Anc. & acptes reçus/com en cours			
Anc. & ac. reçus s/com. en cours			
Dettes fourmiss. & cptes rattachés		1 851,44	1 750,26
Dettes fourmiss. & cptes rattachés		1 851,44	1 750,26
FOURNISSEURS-FACTUR.A RECEVO 40810000		1 851,44	1 750,26
Dettes fiscales et sociales		22 179,09	12 503,54
Dettes fiscales et sociales		22 179,09	12 503,54
REMUNERATIONS DUES 42101000		258,13	
PROVISIONS CONGES PAYES 42820000		5 551,00	3 632,00
PERSONNEL - CHARGES A PAYER 42860000		652,12	129,50
M.S.A 43111000		10 635,55	5 457,43
CPCEA 43720000			574,29
MERCEP 43730000		991,96	558,00
RETRAITE SUPPLEM 43740000		1 037,33	155,32
CHARGES A PAYER/CP 43820000		3 053,00	1 997,00
Dettes sur immo. et cptes rattachés			
Dettes sur immo. & cptes rattachés			
Autres dettes		41 671,53	16 521,34
Autres dettes		41 671,53	16 521,34
CHARGES A PAYER 46860000		41 671,53	16 521,34
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance			
TOTAL III		65 702,06	30 775,14
Parts de conversion passif (IV)			
Parts de conversion passif			
TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)		321 072,86	282 703,78

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
 Membre de la
 Compagnie Régionale de Besançon

Détail des postes		Au 300608	Au 300607
MARGES D'EXPLOITATION			
Coût d'achat des marchandises			
Achats de marchandises			
Variations de stocks de march.			
Insomation exercice /tiers		131 860,70	88 834,01
Achats matières premières			
Achats autres approvisionnements			
Variation de stocks Mat./approv.			
Autres achats et charges externes		131 860,70	88 834,01
ELECTRICITE-GAZ	60612000	1 429,81	460,06
CARBURANT	60614000	3 859,83	1 308,16
FOURNITURES DE BUREAU	60640000	2 890,95	2 853,67
PETIT EQUIPEMENT	60650000	1 488,58	957,16
PESONS EQ.FF	60651000		9 840,00
ACHATS SEMENCES	60680000	31 114,59	28 726,80
SOUS TRAITANCE GENERALE	61100000	49 596,96	12 225,57
LOCAT° IMMOB BUREAUX	61320000	4 409,40	4 096,65
LOCATION VEHICULE	61380000	7 066,09	3 843,36
ENTR.&REPARAT°DES CONSTRUCTI	61520000	121,70	255,25
ENTRETIEN ET REPARAT°VEHICULE	61552000	49,60	53,75
ASSURANCE	61640000	1 322,49	896,89
DOC. TECHNIQUE ET GENERAL	61810000	665,20	789,70
FRAIS COLLOQUES	61850000		340,45
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	61880000	891,33	4 037,52
HONORAIRES	62263000	1 894,00	1 710,28
ANNONCES ET INSCRIPTIONS	62310000	3 285,05	604,82
SALON - EXPOSITION	62330000	2 080,47	2 834,63
FRAIS DIVERS	62380000	3 985,00	4 025,14
INDEMNITE DE MISSION	62510000	2 043,50	1 342,00
AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT	62520000	7 006,82	2 648,33
FRAIS RECEPTION/REUNION	62570000	4 224,60	2 425,76
TELEPHONE	62610000	1 730,24	1 766,03
AFFRANCHISSEMENT	62620000	592,09	574,02
SERVICES BANCAIRES	62780000	10,40	116,01
DOTISATIONS	62818000	102,00	102,00
Impôts, taxes et vers. assimilés		688,67	438,00
Impôts, taxes et vers/ assimilés		688,67	438,00
FORMATION CONTINUE	63331000	688,67	438,00
Charges du personnel		79 818,35	47 681,93
Salaires et traitements		51 109,21	30 282,31
SALAIRE DE BASE	64111000	36 338,34	21 952,57
PRIME-INDEM CONVENTIONNELLE	64112000	8 051,95	4 697,74
CONGES PAYES	64120000	5 551,00	3 632,00
INDEMET AVANTAGES DIVERS	64142000	1 167,92	
Charges sociales		28 709,14	17 399,62
USA	64511000	20 088,90	11 755,17
DPCEA	64513000	905,28	2 174,95
MERCER	64521000	2 478,97	940,28
SNP CARDIF	64532000	2 182,99	532,22
CHARGES SOC./CONGES PAYES	64580000	3 053,00	1 997,00
Autres charges de gestion courante		95 261,06	76 883,95

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes

Membre de la

Compagnie Régionale de Besançon

Détail des postes		Au 300608	Au 300607
Subventions versées		95 261,06	76 883,95
SUBVENTIONS TERRITOIRE	65720000	12 596,49	
CONTRATS JACHERES	65740000	82 664,57	76 883,95
Dotations aux amortis. & provisions		1 374,23	3 714,97
Amort. sur immobilisations		1 374,23	3 714,97
DOTAT.AMORTIS.IMMOB.INCORPOREL	68111000		2 266,59
DOTATION.AMORTIS.IMMO.CORPOR	68112000	1 374,23	1 448,38
Provis. sur immobilisations			
Provis. sur actif circulant			
Amort. pour risque et charges			
Autres charges		343,59	337,00
Autres charges		343,59	337,00
REMBOURSEMENT PERMIS DE CHAS	65810000	343,50	337,00
AUTR.CHARG.DE GESTION COURAN	65880000	0,09	
TOTAL		309 346,60	217 889,86
NOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			
Notes-parts résultats/op comm.			
MARGES FINANCIERES (III)			
Dot. aux amort. & aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes/cess. mob. de plac.			
MARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
IMP.CEDES	67520000	149,00	44,13
Dotations aux amort. & provis.		149,00	44,13
ATTOP. SALARIES EXPANSION (V)			
Partic. salariés Expansion			
POTS SUR LES BENEFICES (VI)			
Impôts sur les bénéfices			
de créateur		3 442,16	2 503,62
de bénéficiaire		3 442,16	2 503,62
TOTAL GENERAL (CHARGES)		312 937,76	220 437,61

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Détail des postes			Au 300608	Au 300607
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)				
Autres produits d'exploitation (B)			310 762,64	221 733,62
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			271 520,52	186 864,92
JACHERES-PARTICIPAT°FEDERAT°	74018000		37 846,40	31 779,92
SUBVENTIONS	74200000		124 509,17	38 482,00
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	74210000		100 000,00	116 603,00
AUTRES SUBVENTIONS	74800000		9 164,95	
Reprise (prov. & transferts charge			1 457,22	108,00
REPRISES SUR AV.EN NATURE	79110000		1 167,92	
AUTRES TRANSFERT DE CHARGES	79180000		289,30	108,00
Autres produits			37 784,90	34 760,70
COTISATIONS FEDERATIONS	75600000		37 784,90	34 760,70
TOTAL (A+B)			310 762,64	221 733,62
INDICES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Justes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)				
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			2 175,12	
Sur opérations de gestion				
Sur exercices antérieurs			2 175,12	
PRODUITS/EXERCICES ANTERIEURS	77210000		2 175,12	
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
Produit débiteur				
Perfor				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			312 937,76	221 733,62

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
DE FRANCHE-COMTE

COMPTES ANNUELS 2007-2008

Annexe des Comptes Annuels

Exercice clos le 30 JUIN 2008

Règles et méthodes comptables
Engagements financiers et autres informations
Notes sur le Bilan Actif
Notes sur le Bilan Passif
Détails produits et charges

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Total du bilan avant répartition : 321 072,86 €

Résultat : Bénéfice de 3 442,16 €

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

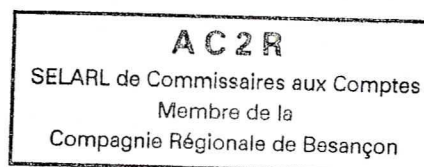
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont celles proposées par le plan comptable général en vigueur.

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

<u>Engagements donnés</u> :	Non recensé
<u>Dettes garanties par des sûretés réelles</u> :	Non applicable
<u>Autres informations significatives</u> :	Néant



3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporell.	17 424 €	- €	- €	17 424 €
Immo. corporelles	13 165 €	2 499 €	3 772 €	11 892 €
Immo. financières	907 €	200 €	- €	1 107 €
TOTAL.....	31 496 €	2 699 €	3 772 €	30 423 €

Immo. incorporelles	17 424 €	- €	- €	17 424 €
Immo. corporelles	10 104 €	1 374 €	3 623 €	7 855 €
Titres équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres Immo. financ.	- €	- €	- €	- €
TOTAL.....	27 528 €	1 374 €	3 623 €	25 279 €

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé	30 423.17 €	2 699.31 €	27 723.86 €
Actif circulant	298 953.26 €	298 953.26 €	- €
TOTAL.....	329 376.43 €	301 652.57 €	27 723.86 €

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : Non applicable

Charges constatées d'avance : 16 975,63 €

Charges à répartir : Non applicable

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. Réglementées	- €	- €	- €	- €
Prov.p.risq.&charges	- €	- €	- €	- €
Prov.p.dépréciation	- €	- €	- €	- €
TOTAL.....	- €	- €	- €	- €

Etat des dettes :

Emprunt	0.00 €
Prêts	0.00 €
Concours bancaire de trésorerie	0.00 €
Intérêts courus	0.00 €
Repeuplement Appelé	0.00 €
Fournisseurs	1 851.44 €
Dettes sociales & autres dettes	22 179.09 €
TOTAL DETTES	24 030.53 €

Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable

Produits constatés d'avance : 0 €

En octobre 2007, la signature de la convention Agriculture Chasse et Faune Sauvage (Agrifaune) entre la FRC, la Chambre Régionale d'Agriculture, la FRSEA et l'ONCFS a lancé un programme régional sur la petite faune sédentaire. Ce programme a permis l'embauche à la FRC FC d'un CDD de 14 mois à partir de novembre 2007 pour s'occuper des dossiers Agrifaune.

Cette embauche s'est traduite sur la comptabilité par une augmentation des charges salariales, de la location d'un nouveau véhicule (leasing + assurance), de frais de déplacements supplémentaires et de l'ouverture d'une nouvelle ligne de téléphonie mobile.

De plus, cette convention comprenait l'achat de différents matériels de bureautique (ordinateur portable, téléphone, imprimante, scanner, appareil photo, vidéoprojecteur, panneaux de communication, plaquettes), de matériel de plantation de haies (plants, protection) et d'articles dans les revues agricoles (2 400 € Terre de Chez Nous et Haute Saône Agricole). Toutes ces dépenses sont prises en charge par l'obtention d'une subvention Agrifaune allouée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de 72 080 €.

Fin 2006, le déménagement de la FRC dans de nouveaux locaux plus grands à la même adresse a engendré une augmentation en 2007 des frais d'électricité liée notamment au mode de chauffage électrique.

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

En 2007, les FDC ont décidé de mutualiser l'achat de pesons (pour le suivis des chevreuils) et c'est donc la FRC dans ses missions de coordination des FDC qui a effectué les achats et refacturés aux FDC les pesons correspondants.

En 2008, la FRC a monté un projet pour les ACCA touchées par la LGV qui leur permettaient d'obtenir des miradors de chasse pour la sécurité des tirs lors de l'action de chasse. La FRC a donc monté le projet auprès de Réseau Ferré de France pour l'obtention de 100 miradors pris en charge par RFF soit 9 164,95 €.

En 2008, la FRC a participé à la Foire Comtoise à Besançon ainsi qu'à la Fête de la Chasse en Haute Saône pour y représenter les instances cynégétiques et leurs actions.

Continuité des programmes jachères et équilibre forêt chevreuil.

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon



**FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
DE FRANCHE COMTE**

Siège Social : 26 A route de Lyon
25720 BEURE

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelles de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à VESOUL, le 1^{er} février 2009

Pour la SELARL « AC2R »,
Rémi ROMARY
Commissaire aux Comptes